

Sommaire

Sommaire.....	3
Comptes rendus des bureaux du CNPS 2022	5
Séance du 12 janvier 2022.....	5
Séance du 9 février 2022	8
Séance du 9 mars 2022.....	11
Séance du 13 avril 2022.....	14
Séance du 11 mai 2022.....	17
Séance du 8 juin 2022.....	20
Séance du 14 septembre 2022	23
Séance du 5 octobre 2022	27
Séance du 16 novembre 2022	31
Séance du 14 décembre 2022	34
Décret n°2023-21 du 23 janvier 2023 relatif à la prolongation et à l'adaptation du Fonpeps	41

Comptes rendus des bureaux du CNPS 2022

Séance du 12 janvier 2022

Sous la présidence de Christopher Miles, directeur général de la création artistique,

Participants :

Denis Gravouil (CGT Spectacle), René Fontanarava (CFDT), Françoise Chazaud (FO), Pascal Louet (CFE CGC) ; Vincent Moisselin (Syndecac), Malika Séguineau (Prodiss), Patricia Coler (Ufisc), Catherine Bayol Millot (SMSP) ; Alexie Lorca (FNCC) ;

Agnès Toullieux, du Centre national du cinéma et l'image animée ;
Yassine Bouziane, délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle ;
Florent Grillot, direction de la sécurité sociale ;
Isabelle Thirion (Audiens) ;

DGCA : Hélène Orain, adjointe au directeur général de la création artistique, Cécile Hamon, directrice de projets Etats généraux des festivals, Dominique Muller, délégué à la musique ;
Fabrice Benkimoun, délégué aux politiques professionnelles et sociales des auteurs et aux politiques de l'emploi, Guillaume Villemot, adjoint au délégué aux politiques professionnelles et sociales des auteurs et aux politiques de l'emploi ; Flora Jeanneau, chargée de mission, Etienne Busson, chargé de mission.

1. Mesures d'accompagnement liées à l'évolution de la situation sanitaire

Fabrice Benkimoun, délégué aux politiques professionnelles et sociales des auteurs et aux politiques de l'emploi, rappelle que le dispositif d'activité partielle a été réactivé avec mise à jour de la date pivot au 27 décembre 2021.

Lors du tour de table, Denis Gravouil (CGT Spectacle) estime que l'activité partielle couvrira 5% des salariés et rappelle des demandes présentées par son organisation. Vincent Moisselin (Syndecac) voudrait insister sur l'indemnisation de vagues d'annulation et demande au ministère de la culture d'intervenir auprès du ministère de l'éducation nationale qui annule les sorties scolaires dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle. Malika Séguineau (Prodiss) exprime un besoin de visibilité sur la date et les formats de reprise. Pascal Louet (CFE CGC) attend des mesures d'accompagnement du spectacle occasionnel depuis l'arrêt du Fussat en août. Patricia Coler (Ufisc) partage la demande exprimée de concertation paritaire.

Fabrice Benkimoun, délégué aux politiques professionnelles et sociales des auteurs et aux politiques de l'emploi, rend compte du recours aux aides du Fonpeps et des six premiers mois d'application du renforcement de l'aide unique à l'embauche dans le spectacle (AESP) et de l'aide aux petites jauges (APAJ). Au global, plus de 25 M€ ont été payés en 2021, à comparer à 2020 et 2019. Le tendancier est à la hausse, le taux de recours plus élevé. L'aide la plus importante est l'AESP qui est passée de 5 500 aides en 2020 à plus de 11 000 en 2021.

L'APAJ renforcée a donné lieu à 2,2 M€ de paiement pour 1 669 dossiers sur 2 614 dossiers reçus, l'augmentation des jauges de 300 à 600 représente 10% de demandes en plus ; pour l'AESP renforcée, 336

dossiers ont été payés pour 1363 reçus. Le ministère cherche à évaluer l'effet du barème et celui de l'élargissement des conditions d'éligibilité.

Malgré l'annonce d'une enveloppe fermée de 10 M€ pour l'aide Guso, la décision a été prise d'honorer la totalité des demandes.

En revanche, la mesure GIP a peu voire mal fonctionné malgré une relance email : plus de 25 000 mails ont été envoyés en décembre avec le taux de clic sur le site du GIP de 7% seulement. A date, il a été versé 500 000 € pour 2 184 aides et 6 364 cachets pour 3 816 salariés.

Denis Gravouil (CGT Spectacle) et René Fontanarava (CFDT) rappellent qu'ils avaient prévenu que l'aide du GIP Cafés-cultures ne fonctionnerait pas car elle s'adresse à des employeurs occasionnels hors du champ habituel du GIP.

Vincent Moisselin (Syndeac) rappelle que la Fesac demande la prolongation des aides temporaires exceptionnelles du Fonpeps jusqu'au 31 juillet, jusqu'à la fin du festival d'Avignon. Patricia Coler (Ufisc) précise que l'aide aux petites jauges est indispensable pour organiser une diffusion dans des salles parfois plus réduites pour éviter un engorgement des programmations.

Isabelle Thirion (Audiens) rappelle l'objectif et l'économie des cinq aides du FUSSAT et rend compte qu'au 31 décembre 2021, un total de 6 500 demandes a été présenté, en majorité pour l'aide n°5 dite aide Guso et que 4 669 aides ont été accordées pour 5,6 M€. Les bénéficiaires sont en grande majorité des artistes (81%), ce qui s'explique par le poids de l'aide n° 5, à 69% des hommes dont la moyenne d'âge est de 42 ans. A noter la représentation très importante de l'Occitanie.

Pascal Louet (CFE CGC) demande une réunion spécifique pour la situation des organisateurs et salariés relevant du Guso et René Fontanarava (CFDT) la réactivation des aides n° 1 et n°5 du FUSSAT sans limite à 10 cachets, à titre de pendant à l'activité partielle.

Françoise Chazaud (FO) souligne la grande inquiétude des salariés et l'incertitude de l'avenir pour les musiciens.

Vincent Moisselin (Syndeac) demande un CNPS plénier consacré aux conséquences de la crise sur l'emploi.

Christopher Miles, directeur général de la création artistique, prend note de la demande de dialogue élargi à l'ensemble des professionnels. Un travail sur l'insertion, la réinsertion et la désinsertion sera à conduire.

2. Point sur la situation de l'emploi à l'appui des derniers chiffres d'activité connus (septembre-octobre)

Fabrice Benkimoun, délégué aux politiques professionnelles et sociales des auteurs et aux politiques de l'emploi, présente des chiffres issus du datalab d'Audiens jusqu'en octobre 2021, qui ne tiennent pas compte de la reprise de l'épidémie.

Ces chiffres confirment que, dans le spectacle vivant, l'année 2021 est meilleure que 2019 (3,72% d'augmentation des effectifs intermittents), la question étant de savoir si 2019 est une année de référence à cause du mouvement des gilets jaunes en fin d'année. Dans l'audiovisuel, l'augmentation des effectifs est de 7,8% en septembre et 3,24% en octobre. Hors champ du spectacle, les chiffres sont inférieurs à ceux de 2019. La tendance est la même pour l'emploi permanent.

Malika Séguineau (Prodiss) s'étonne de ces chiffres qui ne sont pas corroborés par les remontées du terrain. Elle signale des départs et des difficultés à recruter des emplois permanents depuis l'été 2021. Des métiers sont en tension.

Christopher Miles, directeur général de la création artistique, synthétise : dans le spectacle vivant, une reprise progressive de l'emploi à l'automne après un affaissement ; l'activité a repris au même rythme dans l'audiovisuel ; le hors champ reste un sujet de préoccupation très important.

Denis Gravouil (CGT Spectacle) s'interroge d'une part sur le volume d'emploi, l'année blanche ayant stabilisé les effectifs, et d'autre part sur la pérennité de la reprise en fin d'année, qui peut être liée à un effet conjoncturel de programmation. Il suggère de remissionner André Gauron.

3. Transmission des textes définitifs sur les Principes d'engagement de l'Etat en faveur des festivals et Charte de développement durable pour les festivals – éventuelles questions complémentaires

Cécile Hamon, directrice de projet Etats généraux des festivals et Christopher Miles, directeur général de la création artistique, précisent qu'une priorité importante sera accordée aux aides transversales les premières années, qui seront gérées de manière déconcentrée à 80% par les DRAC et les DAC avec un mode d'emploi en cours d'élaboration. L'aide sera notamment dirigée vers les festivals en cours de développement. Une aide au projet sera créée. Le CNM a prévu de doubler ses aides aux festivals.

4. Point d'avancement sur le projet d'arrêté relatif aux sons amplifiés (pris en application des articles R. 1336-1 à R. 1336-16 du code de la santé publique et des articles R.571-25 à R.571-27 du code de l'environnement)

Fabrice Benkimoun, délégué aux politiques professionnelles et sociales des auteurs et aux politiques de l'emploi, informe le bureau qu'un projet d'arrêté sera présenté au conseil national du bruit. Fruit d'un travail conduit avec le ministre de l'environnement, le ministère de la santé et Agi-Son, ce projet rend le plus possible applicables et acceptables les normes de mesures fixées par le décret.

5. Coreps

Guillaume Villemot, adjoint au délégué aux politiques professionnelles et sociales des auteurs et aux politiques de l'emploi, rappelle que le texte a été soumis au CTC le 14 décembre. Deux modifications y avaient déjà été apportées : sur le rendu annuel des travaux des Coreps et pour confier la présidence aux préfets de région et au conseil régional. A la suite du CTC, il a été donné la possibilité aux EPCI de siéger. Denis Gravouil (CGT Spectacle) demande la présentation d'un baromètre de la mise en place des Coreps au prochain bureau et Françoise Chazaud (FO) aimerait que les employeurs de l'audiovisuel soient représentés.

6. Suites données aux demandes de dérogation aux dispositions amateurs de la Compagnie Tout un ciel et du Théâtre National de Strasbourg (après avis rendus par les membres du bureau du CNPS)

Christopher Miles, directeur général de la création artistique, a pris deux décisions favorables.

7. Questions diverses

La prochaine réunion du bureau du CNPS se tiendra le 9 février.

-oOo-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 02.

Séance du 9 février 2022

Sous la présidence de Christopher Miles, directeur général de la création artistique,

Participants :

Denis Gravouil (CGT Spectacle), René Fontanarava (CFDT), Françoise Chazaud (FO), Michel Boisramé (CFTC), Pascal Louet (CFE-CGC), Vincent Moisselin (Syndec), Astrid Reymond (Fesac), Patricia Coler (Ufisc), Catherine Bayol Millot (SMSP), Alexie Lorca (FNCC) ;

Yassine Bouziane et Mathieu Guibard, DGEFP ;

Florent Grillot, DSS ;

Leslie Thomas et Agnès Toullieux, du Centre national du cinéma et de l'image animée ;

Direction générale de la création artistique : Isabelle Gadrey, sous-directrice des affaires financières et générales ; Cécile Hamon, directrice de projet Etats généraux des festivals ; Sophie Zeller, déléguée au théâtre et aux arts associés, Michaël Raffier, chargé de mission ; Fabrice Benkimoun, délégué aux politiques professionnelles et sociales des auteurs et aux politiques de l'emploi, Guillaume Villemot, adjoint, Flora Jeanneau, chargée de mission, Etienne Busson, chargé de mission.

Christopher Miles ouvre la séance par l'examen des points dont l'inscription a été demandée à l'ordre du jour.

Il précise que le passe vaccinal est à demander au stade du recrutement et peut être exigé dès le stade des répétitions. Pascal Louet (CFE CGC) signale des difficultés pour des artistes mandataires dans le spectacle occasionnel dont le contrat ne précise pas les dates de répétitions

Patricia Coler (Ufisc) rappelle les conséquences multiples et sévères induites par le passe pour les équipes et structures et demande quand le passe vaccinal sera levé. La DGCA n'a pas la réponse à ce stade.

Isabelle Gadrey précise que, comme l'indique la foire aux questions de l'Education nationale, les sorties scolaires ne sont pas interdites mais soumises à des protocoles stricts.

Christopher Miles rappelle que plusieurs mesures d'aides sont en cours de discussion et d'arbitrage au niveau interministériel. Denis Gravouil (CGT Spectacle), Vincent Moisselin (Syndec, au nom de la Fesac) et Patricia Coler (Ufisc) insistent de nouveau sur leur demande de prolongation du Fonpeps et, pour la CGC Spectacle, du Guso. Ils espéraient une reconduction plus rapide de ces mesures, alors que les mesures de restrictions sanitaires ont été mises en œuvre depuis bientôt un mois et demi. Pour la CGT Spectacle, les très nombreuses annulations constatées justifient une nouvelle prolongation de l'année blanche.

Une mission IGAC sur les captations a débuté. Christopher Miles en rappelle les attendus.

L'ordre du jour est ensuite examiné :

1. Point sur les dispositifs spécifiques de soutien au secteur

1.1. Prolongation des aides sectorielles au spectacle vivant non subventionné

Sophie Zeller présente la réactivation des aides du Fonds d'urgence pour le spectacle vivant et les aides financées par le plan de relance, subsidiaires aux mesures transversales.

Pour Vincent Moisselin (Syndecac), si le plan de relance est mobilisé pour le secteur privé, il doit l'être aussi pour le secteur public. Patricia Coler (UFISC) demande que les compensations pour annulation pour les équipes artistiques soient largement augmentées et que toutes les annulations (spectacle, EAC...) soient prises en compte. Elle appelle l'attention sur la situation des lieux intermédiaires peu subventionnés qui ont surtout des salaires à payer, non pris en compte dans les fonds d'urgence et le plan de relance Elle demande une concertation sur ces sujets.

Christopher Miles est conscient qu'il n'a pu être répondu à toutes les situations, un bilan sera fait pour le secteur privé.

Christopher Miles est conscient qu'il n'a pu être répondu à toutes les situations, un bilan sera fait pour le secteur privé.

1.2. Prolongation des aides sectorielles mises en œuvre par le CNC

Leslie Thomas présente les trois grandes familles d'aides : aides à la production et distribution, majorées ; aides aux auteurs, dont les critères d'éligibilité et les plafonds ont été aménagés pour les projets fiction-animation et documentaire ; aides aux entreprises qui vendent à l'étranger, avec des modalités spécifiques de calcul et des aides sélectives exceptionnelles. La prolongation du fonds assurantiel tournage sera présentée au conseil d'administration du CNC le 31 mars.

Pour Denis Gravouil (CGT Spectacle), la prolongation de ce fonds est en effet nécessaire. Il demande une adaptation de ces aides au spectacle vivant.

1.3. Activité partielle : prolongation du dispositif exceptionnel

Guillaume Villemot rappelle que le dispositif, réactivé le 27 décembre, a été prolongé jusqu'au 28 février.

Vincent Moisselin (Syndecac/FESAC) demande des précisions sur la possibilité de recourir à l'activité partielle pour des salariés avec un passe vaccinal empêchés de jouer à cause d'un autre salarié qui n'en a pas. Il précise que la condition de perte de chiffre d'affaires de 65% rend le dispositif peu efficient.

Pour Denis Gravouil (CGT Spectacle), les chiffres du mois de décembre de l'activité partielle présentés par la DGEFP montrent un très faible recours au dispositif. Il demande que la ministre invite à honorer les contrats, l'activité partielle étant moins favorable au salarié du point de vue de l'assurance chômage. René Fontanarava (CFDT) demande des précisions sur l'articulation entre l'activité partielle et les aides sectorielles au spectacle vivant non subventionné.

2. Eléments pour une mesure spécifique à destination des salariés du secteur occasionnel

Fabrice Benkimoun propose une réunion de travail mercredi 16 février portant spécifiquement sur le secteur occasionnel, en y associant la Fédération nationale des comités et organisateurs de festivités (FNCOF). A été évoquée la possibilité de réactiver, en la modifiant, l'aide n°5 du FUSSAT.

Pour Denis Gravouil (CGT Spectacle), le montant de l'indemnité est trop faible. René Fontanarava (CFDT) et Pascal Louet (CFE-CGC) demandent la suppression de la limite de 10 cachets. Pascal Louet (CFE-CGC) précise que l'absence de rémunération pose aux plus âgés des problèmes pour l'assurance maladie et la retraite.

3. Demande de dérogation aux dispositions amateurs du Théâtre National de Bordeaux (TnBA - CDN de Bordeaux) : recueil de l'avis du bureau du CNPS

Après une présentation de l'argumentaire présenté par le TnBA, l'avis du Bureau du CNPS est recueilli :

- Votes favorables : SYNDEAC, SMSP, CFDT ; UFISC
- Votes défavorables : CGT, FO ;
- Abstentions : CFTC, CFE-CGC.

La CGT précise que son vote de principe ne concerne pas le dossier présenté mais est dû à l'absence de mise en œuvre des articles de la loi LCAP depuis 2016.

La demande de dérogation est acceptée.

Christopher Miles prend note de la demande de bilan d'application de la loi présentée par la CGT Spectacle, qui sera traitée à l'issue de la crise sanitaire.

4. Questions diverses

- **Point d'information sur les festivals (recueil des souhaits d'adhésion à la Charte de Développement Durable pour les festivals, et point d'étape sur la mise en œuvre de la politique en faveur des festivals)**

Cécile Hamon indique qu'il est souhaité que soit organisé un moment de signature officiel de la charte de développement durable. Concernant la politique générale un mode d'emploi sera proposé aux DRAC et aux établissements publics concernés. Christopher Miles précise qu'une mesure nouvelle prévue au programme 131 sera déléguée à 85% aux DRAC qui auront liberté de ventiler les trois aides selon deux critères : selon l'euro par habitant après correction des inégalités territoriales, et selon la densité des festivals.

- **Diffusion des comptes rendus des réunions du Bureau du CNPS 2021**

Denis Gravouil (CGT Spectacle) demande une transmission plus régulière.

Christopher Miles indique que le bureau reviendra lors de sa prochaine séance sur la circulaire Collomb ; sur l'arrêté son, présenté en Conseil national du bruit et qui sera analysé par un groupe technique ; sur la mission d'état des lieux des forces de production pour laquelle un retour sera fait ; ainsi que sur la redevance audiovisuelle.

Denis Gravouil (CGT Spectacle) demande un point sur la mise en place des Coreps au prochain bureau du CNPS. Des échanges sont à reprendre pour un plan de professionnalisation et de développement à Mayotte. Catherine Bayol Millot (SMSP) partage l'étonnement du SMSP et d'autres organisations professionnelles de ne pas être présentes à la commission paritaire sur la rémunération des journalistes au titre du droit d'auteur et du droit voisin créé notamment au profit des éditeurs de presse en ligne par la loi du 26 juillet 2019.

-oOo-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 10.

Séance du 9 mars 2022

Sous la présidence de Christopher Miles, directeur général de la création artistique,

Participants : Ghislain Gauthier (CGT Spectacle), Christophe Pauly (CFDT), Françoise Chazaud (FO), Pascal Louet (CFE-CGC), Vincent Moisselin (Syndec/FESAC), Astrid Reymond (FESAC), Malika Séguineau (Prodiss), Catherine Bayol Millot (SMSP), Patricia Coler (Ufisc),

Carla Ballivian (Audiens),

Marie-Agnès Pariat-Pommeray (délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle)

Florent Grillot (direction de la sécurité sociale),

Agnès Toullieux (Centre national du cinéma et de l'image animée),

DGCA : Fabrice Benkimoun, délégué aux politiques professionnelles et sociales des auteurs et aux politiques de l'emploi, Guillaume Villemot, délégué adjoint, Flora Jeanneau et Etienne Busson, chargés de mission.

Excusée : Alexie Lorca (FNCC)

1. Prolongation des mesures de soutien à l'emploi artistique et culturel

1.1. Aide à l'emploi artistique dans les salles de petites jauges (APAJ) et l'aide unique à l'embauche en CDI ou CDD dans le spectacle vivant (AESP) du FONPEPS

Fabrice Benkimoun, délégué aux politiques professionnelles et sociales des auteurs et aux politiques de l'emploi, rappelle la prolongation jusqu'au 31 juillet 2022 des adaptations temporaires exceptionnelles de l'aide unique à l'embauche en CDI ou en CDD (AESP) et l'aide aux petites jauges (APAJ) actées par décrets des 6 et 9 août 2021. Le décret de prolongation est aux contreseings. Les contrats exécutés depuis le 1er janvier en bénéficieront, de même que ceux à cheval sur 2021 et 2022. La prolongation a été évaluée à 7 millions d'euros.

Ghislain Gauthier (CGT Spectacle) regrette que la promulgation tardive du décret de prolongation ait pu dissuader des entreprises de concrétiser des projets d'embauche et signale des difficultés à joindre l'ASP par téléphone. Vincent Moisselin (Syndec/Fesac) se félicite de cette prolongation avec effet pour les contrats au 1^{er} janvier, sa poursuite jusqu'au festival d'Avignon est appréciée.

1.2. Aide temporaire à l'emploi mise en œuvre en partenariat avec le Guso

Fabrice Benkimoun rappelle que cette aide GUSO a très bien fonctionné en 2021, la totalité du budget alloué a été consommé et complété de 500 000 €. En raison de la 5^{ème} vague de l'épidémie, il a été décidé de prolonger cette aide pour 7 mois. Le budget de cette prolongation a été fixé à 12 millions d'euros. Le décret de prolongation est aux contreseings. Les modalités de l'aide sont inchangées mais les aides versées en 2021 ne seront pas comptabilisées (« remise des compteurs à zéro ») pour l'appréciation du plafond de 600€ par employeur.

Fabrice Benkimoun explique qu'il n'a pas été possible de convaincre de prolonger l'aide exceptionnelle à l'emploi mise en œuvre par le GIP Cafés cultures, aide adossée au GUSO, qui n'a pas bien fonctionné malgré les campagnes de communication et de relance. Les crédits seront redéployés sur les autres aides.

Christopher Miles prend note de la demande de Patricia Coler (Ufisc) d'un dispositif simple de maintien des salaires et des droits sociaux en raison de la période d'annulations traversée, le dispositif de l'ASTP étant très en deçà des besoins.

2. Présentation des travaux sur le secteur occasionnel

2.1. Mobilisation du FUSSAT

Fabrice Benkimoun annonce qu'à la suite de la demande du bureau du CNPS, deux réunions spécifiques portant sur le secteur occasionnel se sont tenues les 16 février et le 1^{er} mars, associant également la FNCOF (Fédération nationale des comités et organisateurs de festivités) et Audiens. Pour tenir compte du souhait de couvrir les annulations de l'été de 2021, il est prévu de réactiver l'aide n° 5 du FUSSAT à compter du 1^{er} juin 2021 jusqu'au 31 décembre 2021. Le budget, limitatif, est de 2 M€.

Ghislain Gauthier demande dans quel délai interviendra la prolongation. Pascal Louet (CFE-CGC) signale des difficultés pour des artistes du secteur occasionnel à obtenir des indemnités journalières de maladie en raison de la baisse des cachets.

2.2. Etat des réflexions pour soutenir l'emploi artistique dans le secteur occasionnel et suite des travaux

Christopher Miles exprime ses réserves sur la demande du Collectif « Culture en danger » de créer un Fonds de garantie « annulations » sur le modèle du Fonds d'indemnisation des annulations de tournage dans le cinéma géré par le CNC. Le spectacle vivant, et a fortiori les employeurs occasionnels d'artistes du spectacle vivant, ne concluent pas le même type de contrat d'assurance que les producteurs de cinéma, le fonds demandé aurait un champ d'intervention très large et viendrait en doublon d'autres dispositifs, notamment l'activité partielle.

Fabrice Benkimoun propose d'associer à la prochaine réunion sur le spectacle occasionnel le GIP Cafés cultures afin d'échanger sur les possibilités d'élargir le champ du GIP au secteur occasionnel. Le GIP a mené une expérimentation d'un élargissement de son champ des bénéficiaires en Bretagne.

Ghislain Gauthier (CGT Spectacle) prend acte du refus de la demande de création du fonds mais estime qu'on ne peut pas se satisfaire de l'activité partielle, inadaptée au secteur. Patricia Coler (Ufisc) réitère sa demande d'un dispositif simple. Pascal Louet (CFE CGC) observe que l'on constate aussi que des comités souhaitent reprendre l'activité mais que des collectivités sont frileuses et risquent de faire appel à un duo ou à un trio plutôt qu'à un orchestre.

Ghislain Gauthier (CGT Spectacle) redoute des difficultés pour les bénéficiaires à rouvrir des droits sociaux, ce que les aides ne permettent pas. Il demande une mission pour étudier la situation de l'emploi et ses conséquences sur la prochaine ouverture de droits à l'assurance chômage (annexes 8 et 10).

3. Point d'étape sur la révision de la circulaire relative aux services d'ordre indemnisés (dite « circulaire Collomb »)

Fabrice Benkimoun présente les quatre axes d'amélioration de la circulaire relative aux services d'ordre indemnisé (SOI) dite « Collomb », qu'il a été décidé de revoir dans le cadre des travaux de soutien au spectacle vivant, et des engagements pris par le gouvernement à l'occasion des Etats généraux des festivals.

Les améliorations attendues sont une meilleure organisation des discussions en amont des événements, des facilités de paiement, une égalité de traitement des événements sur le territoire, à laquelle pourra veiller le DRAC, et un moratoire sur les tarifs appliqués.

La circulaire, en cours de signature, mentionnera les spécificités des arts de la rue, que la Fédération nationale des arts de la rue (FNAR) a exposées au ministère de l'intérieur.

4. Point d'avancement de l'état des lieux des Forces de production

Christopher Miles rappelle la méthode de l'étude, rend compte de l'état d'avancement et des premiers enseignements qui peuvent en être tirés. Cette étude vise à identifier les grands enjeux de la production dans le spectacle vivant pour les 10 prochaines années et à déterminer la réponse à apporter à l'atomisation de la production sur laquelle les lieux et les équipes n'ont pas la même appréciation.

Le bureau du CNPS du 13 avril pourrait être consacré à la présentation de cette étude, à la présentation de l'état de la mise en place des Coreps ainsi qu'au développement durable /décarbonation de la culture.

Vincent Moisselin (Syndeac/Fesac) demande une étape de travail sur l'état des lieux des forces de production avant le 13 avril et un document sur lequel réagir, comme Patricia Coler (Ufisc).

5. Questions diverses

Flora Jeanneau et Florent Grillot (DSS) exposent qu'un téléservice sera mis en ligne le 25 mars sur le portail mesdroitssociaux.gouv.fr pour les intermittents qui n'auraient pas pu percevoir l'indemnité inflation.

Vincent Moisselin (Syndeac/FESAC) et Françoise Chazaud (FO) expriment leur désaccord quant à la méthode choisie par le Président de la République, candidat à l'élection présidentielle, d'annoncer sans concertation sa volonté de supprimer la contribution à l'audiovisuel public. Ils conviennent toutefois que le CNPS n'est pas l'instance où débattre des propositions de campagne. Christopher Miles rappelle qu'une mission des inspections générales des finances et des affaires culturelles est par ailleurs en cours sur ce sujet essentiellement fiscal.

Vincent Moisselin (Syndeac/FESAC) fera passer une note sur l'accueil des réfugiés ukrainiens pour une déclaration gouvernementale le 15 mars. Le Syndeac participera volontiers aux discussions.

-oOo-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 49.

Séance du 13 avril 2022

Sous la présidence de Christopher Miles, directeur général de la création artistique,

Participants :

Denis Gravouil (CGT Spectacle) Françoise Chazaud (FO) ; Michel Boisramé (CFTC)

Pascal Louet (CFE-CGC); Vincent Moisselin (Syndecac/FESAC), Astrid Reymond (Syndecac/FESAC), Malika Séguineau (Prodiss), Patricia Coler (Ufisc), Catherine Bayol Millot (SMSP), Valérie Lépine (UPC) ;

Marie-Agnès Pariat-Pommeray (DGEFP) ;

DGCA :

Cécile Hamon, directrice de projet « Etats généraux des festivals », Frédéric Sarre, inspectrice de la création artistique ; Patrick Lardy, délégué adjoint au théâtre et aux arts associés ; Elsa Freyheit, délégation à la musique ; Fabrice Benkimoun, délégué aux politiques professionnelles et sociales des auteurs et aux politiques de l'emploi, Aurélie Diemer, Flora Jeanneau et Etienne Busson, chargés de mission.

Excusée : Alexie Lorca (FNCC).

Denis Gravouil (CGT Spectacle), Françoise Chazaud (FO) et Pascal Louet (CFE-CGC) souhaitent faire des déclarations liminaires à la suite du premier tour de l'élection présidentielle. Outre le rejet de l'extrême droite, elles évoquent leur inquiétude sur l'avenir du ministère de la Culture en tant que ministère de plein exercice et rappellent sa nécessité.

1. Présentation de l'état des lieux des forces de production

Christopher Miles précise que le rapport est attendu le 15 avril. Il souhaite qu'un bureau, éventuellement élargi, se tienne fin avril sur ce sujet.

Marie-Pierre de Surville, du cabinet Kanju, rappelle le calendrier, la méthode suivie pour l'étude et les cinq enjeux qui s'en dégagent : la carence en matière de recueil et d'analyse de données ; le financement de la production, faible et inégalitaire ; l'embouteillage de la chaîne de production ; la transformation des métiers ; la question de la place de l'artiste.

Denis Gravouil (CGT Spectacle) et Françoise Chazaud (FO) regrettent vivement que les syndicats de salariés n'aient pas été consultés. Patricia Coler (Ufisc) exprime le même regret pour les organisations employeurs notamment la FSICPA et la FNAR, il est important pour l'Ufisc de poursuivre ce travail dans un cadre de concertation.

Pour Vincent Moisselin (Syndecac), la présentation permet de retrouver des éléments d'analyse que le Syndecac pressentait, la question est celle des conclusions que le ministère de la culture va essayer d'en tirer.

Christopher Miles rappelle que l'intention initiale était de disposer de ce rapport pour les BIS de Nantes et que compte tenu du calendrier, les réseaux et les organisations patronales ont été consultés, non comme organisations patronales mais comme têtes de réseaux. C'est un rapport essentiellement consacré à l'état des forces de production dans le pays pour lancer un débat, qui commence avec la séance du bureau, avec l'ensemble des partenaires sociaux. Christopher Miles insiste sur les cinq enjeux identifiés.

2. « Décarboner la culture »

David Irle et Samuel Valensi présentent leur ouvrage « Décarboner la culture » écrit avec Anaïs Roesch, sur ce que le contexte écologique changerait pour le spectacle vivant et le rapport « Décarbonons la culture » du Shift project, consacré aux arts visuels et aux arts vivants. Ils proposent cinq axes : ralentir, relocaliser, réduire les jauges, éco-concevoir, renoncer à certaines opportunités ou pratiques très énergivores comme les expériences en réalité virtuelle.

Frédérique Sarre rappelle que parmi les grands chantiers DGCA, un groupe « défis environnementaux » travaille sur la formation avec un cycle mis en place en 2021 et enrichi en 2022 pour les agents du ministère.

Malika Séguineau (Prodiss) indique que le Prodiss a installé un comité de pilotage sur le sujet mais que certains enjeux présentés par David Irle et Samuel Valensi ne dépendent pas que du secteur : les déplacements des publics vers de grands équipements parfois situés en périphérie ou les attentes des spectateurs en matière de réalité virtuelle.

Pour Patricia Coler (Ufisc), alors que plusieurs de ses membres ont démarré des travaux sur le sujet, ces enjeux doivent se situer dans un cadre systémique qui prend en compte les inégalités sociales et territoriales et voir comment elles peuvent évoluer par des redistributions de soutiens publics. L'Ufisc est favorable à ce que le CNPS poursuive cette discussion selon une méthodologie à définir avec la DGCA et en région avec les Coreps.

Vincent Moisselin (Syndeac) indique que le Syndeac a constitué un groupe de travail sur la mobilité des publics et production, notamment des scénographies. Ce sera le point central du débat du festival d'Avignon et le Syndeac accueillera l'assemblée générale de Pearl, où le sujet sera à l'ordre du jour.

Pour Denis Gravouil (CGT Spectacle), il faut un rendez-vous sur ces questions.

Valérie Lépine (UPC) demande s'il est possible d'associer Ecoprod, une association qui travaille sur ces questions.

Christopher Miles retient la possibilité de gains rapides tenant à l'éco conception et à l'adaptation des horaires de transport en commun. Une volonté politique sera nécessaire pour les mettre en œuvre et pour ensuite s'attaquer aux questions difficiles. Il propose un bureau du CNPS élargi et extraordinaire courant septembre pour présenter le rapport du Shift project, les travaux de la DGCA et les travaux des partenaires sociaux. La moitié des travaux d'un CNPS plénier pourrait être consacrée à cette question. Un groupe de travail dédié pourrait être mis en place au sein du CNPS à l'automne.

3. Etat d'avancement de la mise en place des COREPS

Fabrice Benkimoun rappelle qu'un premier comité des COREPS s'est tenu le 6 avril. La date de constitution est fixée par la circulaire au 30 juin 2022. Pour l'heure, 5 coreps existent, avec des inquiétudes pour 3 régions : la Guyane, la Guadeloupe et la Corse. Pour Christopher Miles, 75% des régions seront couvertes à la rentrée.

Denis Gravouil (CGT Spectacle) revient sur la situation de Mayotte qui nécessiterait un espace de dialogue dans la mesure où le territoire est en train de se structurer sur les sujets relevant des COREPS.

Fabrice Benkimoun confirme à Denis Gravouil, Françoise Chazaud et Catherine Bayol Millot que c'est aux Coreps de prendre contact avec les fédérations de syndicats.

4. Circulaire services d'ordre indemnisés

La circulaire, indique Fabrice Benkimoun, est toujours en signature.

5. Point d'information : actualité juridique

Fabrice Benkimoun rappelle le décret du 6 avril relatif au dispositif exceptionnel Fonpeps et la mise en ligne des formulaires le 11 avril. Le texte relatif au Guso est paru et est en cours de mise en œuvre. Il signale deux autres textes sur les aides coûts fixes rebond et consolidation pour les associations. Le renouvellement du Fonpeps sera instruit au sein de la sous-commission emploi en espérant pouvoir engager une discussion interministérielle courant juin.

Patricia Coler (Ufisc) trouve trop court le délai de 15 jours laissé aux associations pour les aides coûts fixes associations.

Vincent Moisselin (Fesac) signale que des adhérents de la Fesac ne peuvent pas formuler d'offres au pass culture à cause de la plateforme. La FESAC est très inquiète de la réforme à venir de l'assurance chômage et souhaite que le comité d'experts soit remis en place dès le premier jour. Denis Gravouil (CGT Spectacle) abonde en ce sens.

Françoise Chazaud (FO) demande si le rapport sur la redevance reste d'actualité.

Denis Gravouil (CGT Spectacle) attend un arbitrage et non une interprétation stricte des dispositions relatives à la clause de rattrapage en sortie d'année blanche pour éviter que des intermittents soient pénalisés par la crise, d'autant qu'ils ont perdu des heures en décembre, janvier et février.

Marie-Agnès Pariat-Pommeray (DGEFP) présente une analyse technique du sujet.

Fabrice Benkimoun indique compléter l'analyse juridique pour la faire remonter aux deux cabinets.

Un point sur la lutte contre le travail illégal sera fait lors du Bureau du CNPS du 11 mai.

-oOo-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 23.

Séance du 11 mai 2022

Sous la présidence de Christopher Miles, directeur général de la création artistique,

Participants :

Claire Serre-Combe (CGT Spectacle), René Fontanarava (CFDT), Pascal Louet (CFE CGC), Michel Boisramé (CFTC), Françoise Chazaud (FO) ; Vincent Moisselin (Syndecac/Fesac), Astrid Reymond (Fesac), Malika Séguineau (Prodiss), Patricia Coler (Ufisc), Valérie Lépine (UPC), Alexie Lorca (FNCC).

Henri-Michel Comet (Ministère de l'intérieur)

Marie-Agnès Pariat-Pommeray, Marie-Fleur Simmet (DGEFP)

Fabrice Benkimoun, délégué aux politiques professionnelles et sociales des auteurs et aux politiques de l'emploi, Guillaume Villemot, adjoint au délégué aux politiques professionnelles et sociales des auteurs et aux politiques de l'emploi ; Aurélie Diemer, Flora Jeanneau, Etienne Busson, chargés de mission.

Afin de libérer au plus tôt le préfet Comet, l'ordre du jour est modifié :

1. Point d'actualité : circulaire Collomb

Christopher Miles précise que la circulaire relative aux services d'ordre indemnisés, publiée le 22 avril dernier, a été évoquée avec les directeurs régionaux des affaires culturelles, qui se félicitent de leur association en amont et de la stabilisation de la facturation.

Malika Séguineau (Prodiss) s'étonne de l'absence de mention relative à une application plus uniforme sur les territoires.

Henri-Michel Comet, préfet, répond que l'équilibre est difficile à trouver entre l'égalité des coûts de prestations, la diversité des manifestations culturelles et le respect de l'ordre public dans les départements, qui relève des préfets. Afin d'assurer une équité dans le traitement des demandes, une interface a été mise en place entre le Ministère de la culture et le Ministère de l'intérieur pour examiner d'éventuelles questions. Christopher Miles ajoute qu'un bilan pourra être fait à la fin de l'été ou début de l'automne lorsque le recul sur l'application du texte sera suffisant.

2. Présentation du rapport final relatif aux forces de production

Christopher Miles rappelle que le rapport Kanju a été transmis le 4 mai et que l'échange vise à recueillir les premiers retours des membres du bureau.

Vincent Moisselin (FESAC) s'interroge sur la solidité des enseignements qui peuvent être tirés des données parcellaires recueillies et souligne que les échantillons posent des questions de représentativité. Il relève que le diagnostic financier ne porte que sur la politique de l'Etat. Certaines pistes peuvent être évoquées, par exemple le ralentissement des rythmes de productions pour améliorer la diffusion et la création. Le Syndecac est favorable aux approches collaboratives et le déploiement des Coreps pourrait permettre de dégager les grandes perspectives d'évolution de ces modèles au niveau local. Dans le cadre du réexamen des cahiers des charges des labels, le Syndecac défendra de nouveau le besoin de travailler à des formes nouvelles de collaboration dans les territoires et à l'orientation des moyens vers des structures dirigées par des femmes. L'écologie sera aussi au cœur de ses chantiers.

Il semble nécessaire à Patricia Coler (Ufisc) de travailler la question de l'observation, participative et partagée, concertée, avec les professionnels. Les musiques actuelles appellent le même type de travail mais avec une méthodologie plus concertée. Des questions se posent avec une nouvelle génération d'artistes de favoriser des modèles plus coopératifs, de mieux spécifier les coproductions. Il lui semble important de réfléchir à la politique de la diversité et, à côté des lieux labellisés, de faire surgir d'autres lieux et scènes conventionnés, intermédiaires et indépendants. Enfin, au-delà de la structuration et de la coopération territoriales, il faut réfléchir à des co-constructions à l'échelle de bassins de vie.

A l'issue de ces interventions, Christopher Miles note que le rapport a été centré sur les forces de production du point de vue de l'Etat. Il note également le biais évoqué sur les tiers lieux et les scènes conventionnées et l'absence d'étude sur les musiques actuelles ainsi que la demande exprimée par le Syndecac et l'Ufisc d'une discussion en CNPS plénier ou en bureau élargi pour se saisir du rapport et des préconisations des organisations.

Claire Serre-Combe (CGT Spectacle) regrette la méthode retenue, la consolidation des données méritait de prendre plus de temps. Elle regrette également que son organisation et le Synptac CGT n'aient pas été auditionnés et souhaite associer à la question des métiers en tension celles des salaires et des financements publics dans un contexte d'inflation et de début de crise. Travailler dans le spectacle ne fait plus rêver.

Christopher Miles relève la difficulté financière à suivre les rémunérations d'autres secteurs plus attractifs pour la jeunesse et s'interroge sur la capacité du secteur à rester pionnier en matière d'écologie, d'égalité femmes-hommes et de diversité.

En réponse à une interrogation de René Fontanarava sur la manière dont le Ministère compte lever les freins au développement des bureaux de productions, des coopératives et des groupements d'intérêt économiques, Christopher Miles confirme qu'il faudra identifier ces freins. Un travail a été effectué pour que les bureaux de production représentent plusieurs compagnies dans le cadre des aides déconcentrées aux équipes artistiques. Ce sont des sujets qui peuvent s'inscrire dans la réforme des cahiers des charges des labels.

3. Présentation des données relatives à l'emploi dans le spectacle vivant et enregistré

Flora Jeanneau présente les chiffres publiés et présenté la veille lors de la séance du bureau par la sous-commission d'observation de l'emploi et souligne la forte progression des effectifs globaux d'intermittents dans le champ du spectacle (audiovisuel + spectacle vivant) au mois de mars 2022 (141 765 intermittents), les effectifs étant revenus à un niveau supérieur à mars 2019 (131 501). Dans le champ du spectacle vivant, on constate une baisse des effectifs entre décembre 2021 et janvier 2022 au-delà de la baisse saisonnière constatée entre 2019 et 2020, avant la crise. Toutefois, le nombre d'intermittents a augmenté depuis et est lui-aussi revenu en mars à un niveau supérieur à celui de mars 2019. Dans l'audiovisuel, le nombre d'intermittents continue sa progression. Les effectifs hors champ spectacle ont fortement augmenté entre février et mars 2022, sans toutefois retrouver encore le niveau d'avant-crise. La progression des effectifs permanents continue dans le spectacle vivant (51630 salariés en mars 2022) et dans l'audiovisuel (aux alentours de 75 000 salariés environ depuis octobre 2021).

Fabrice Benkimoun ajoute qu'on constate une corrélation entre les données d'emploi et de chiffre d'affaires. La reprise est manifestement assez forte depuis mars et le secteur de l'audiovisuel est celui dont la situation est la meilleure.

4. Examen des demandes de dérogation « amateurs »

La demande du Théâtre du Peuple de Bussang pour ses spectacles « Hamlet » et « Hamlet machine » suscite l'abstention de la CFTC, de la CFE CGC, de FO ; le vote contre de la CGT Spectacle ; le vote pour de la CFDT, du Syndeac et de l'Ufisc.

S'agissant des consultations dématérialisées, quatre avis favorables ont été rendus pour la demande « Concert off » du Festival des voix de Châteauroux, trois avis favorables pour la demande « Nous l'Europe, banquet des peuples », de la Compagnie Act Opus, un avis favorable et deux défavorables pour le spectacle « Artificielles » d'Elsa Granat.

Christopher Miles précise qu'un bilan de l'utilisation de la part de la recette attribuée aux amateurs pour les représentations organisées dans le cadre lucratif sera présenté au bureau dès que la DGCA disposera d'une année complète d'observation.

5. Questions diverses

Pascal Louet (CFE CGC) signale que des employeurs du secteur occasionnel, hors particuliers, utilisateurs du Guso, optent pour le versement de l'indemnité de congés payés sans pour autant verser cette indemnité qu'ils incluent dans le cachet. Il fera parvenir des exemples. Le problème est récurrent.

Pascal Louet demande également que l'Urssaf communique une liste des justificatifs à fournir pour bénéficier des abattements de 20 à 25% au titre de la déduction forfaitaire spécifique. La CFE CGC est favorable à la suppression de ces abattements et, pour elle, les justificatifs ne seront à présenter qu'en 2023. Il demande cependant quels sont les justificatifs attendus car en l'absence de précision de l'Urssaf, les employeurs du secteur occasionnel s'orientent vers l'embauche de formations de moindre importance. Il regrette que la direction de la sécurité sociale ne participe pratiquement plus aux séances du bureau.

Guillaume Villemot confirme que selon le bulletin officiel de la sécurité sociale, l'employeur doit être en mesure de présenter des justificatifs de frais professionnels effectifs pour bénéficier de la déduction forfaitaire spécifique mais qu'il n'y aura de redressement qu'à partir de 2023. La délégation aux politiques professionnelles et sociales des auteurs et aux politiques de l'emploi prendra l'attache de la direction de la sécurité sociale pour une réponse détaillée.

En réponse à une question exprimée par Vincent Moisselin (Syndeac) au sujet de notification de subventions à 96% reçue par des lieux labellisée, Christopher Miles assure que la DGCA est mobilisée sur le dégel.

René Fontanarava (CFDT) souhaite qu'il soit question du Fonpeps lors de la prochaine réunion du bureau, il a cru comprendre d'une réunion la veille sur la garantie de rémunération minimale de rémunération dans le secteur de l'édition phonographique qu'une participation des employeurs serait envisagée. Cela inquiète beaucoup Malika Séguineau (Prodiss), qui rappelle que la remarque a été faite lors d'une réunion qui concernait l'édition phonographique et l'aide à l'emploi dans ce secteur, aide très spécifique.

-oOo-

L'ordre jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 28.

Séance du 8 juin 2022

Sous la présidence de Christopher Miles, directeur général de la création artistique,

Participants :

Nathalie Sérane (CGT Spectacle), René Fontanarava (CFDT), Pascal Louet (CFE CGC), Michel Boisramé (CFTC), Jérôme Arger-Lefevre (FO) ; Vincent Moisselin (Syndecac/Fesac), Astrid Reymond (Fesac), Malika Séguineau (Prodiss), Patricia Coler (Ufisc), Catherine Bayol Millot (SMSP).

Elodie Boceno, Simon Lory, Pauline Guichane Ramelet (DGT)

Florent Grillot, Cécile Martin (DSS)

Marie-Agnès Pariat-Pommeray (DGEFP)

Fabrice Benkimoun, délégué aux politiques professionnelles et sociales des auteurs et aux politiques de l'emploi, Guillaume Villemot, adjoint au délégué aux politiques professionnelles et sociales des auteurs et aux politiques de l'emploi ; Aurélie Diemer, Etienne Busson, chargés de mission.

1. Lutte contre le travail illégal

Elodie Boceno (DGT) propose de mettre à jour la Convention nationale de partenariat pour la lutte contre le travail illégal dans le secteur du spectacle vivant et enregistré signée le 21 mai 1997, les premiers axes du futur plan national de lutte contre le travail illégal 2022-2024 réaffirmant le rôle central de telles conventions comme outil de lutte contre le travail illégal et le recours au détachement frauduleux. A la demande des organisations professionnelles et syndicales du secteur, une réunion s'était tenue en octobre 2018 qui a suscité trois contributions des partenaires sociaux. Un projet rédigé par la DGT et la DGCA avait été transmis aux partenaires sociaux en décembre 2019. Accueilli favorablement, il n'avait toutefois pas donné lieu à des retours écrits.

Guillaume Villemot propose que le projet de convention soit de nouveau envoyé, les retours notés et qu'un groupe de travail soit constitué en septembre pour finaliser le texte et mettre en place un comité de suivi.

2. Point d'étape sur le Fonpeps

Fabrice Benkimoun rappelle que la date limite d'éligibilité aux aides exceptionnelles du Fonpeps est le 31 juillet 2022 et la date limite d'éligibilité au dispositif le 31 décembre 2022.

Des travaux ont débuté pour le renouvellement de ces aides. La sous-commission d'observation de l'emploi s'est saisie du sujet. La consommation en 2021 et 2022 est nettement au-dessus des prévisions, avec une prévision de consommation de plus de 50 M€ en 2022 qui pèsera dans les discussions interministérielles.

En préambule, il est précisé que les données décrites doivent être affinées et qu'elles doivent, à ce titre, être maniées avec prudence. Les premiers retours du DEPS font apparaître une distribution assez particulière de l'APAJ avec notamment 20% des entreprises bénéficiaires qui représentent 65% des dépenses engagées, autrement dit un très fort recours à l'APAJ par un nombre réduit d'entreprises. Ce recours peut être lié soit à des plateaux artistiques importants, ce qui est dans la logique de l'aide, soit à un recours au Fonpeps y compris sur des plateaux artistiques plus faibles. Ensuite, sous toutes réserves, l'augmentation du barème

contribuerait à l'augmentation des dépenses pour 1,5 M€, l'augmentation de la jauge pour 1 M€ et l'augmentation du nombre de représentations de 42 à 60 pour 1,7M€, soit 4,1M€ de surcoût sur 6,7M€ de dépenses.

L'AESP est utilisée à 75% par le secteur du spectacle vivant et à 58% par les entreprises artistiques et culturelles. La répartition des quotités de travail décroît selon la durée des contrats, très nettement pour les artistes et avec un fort écart entre artistes et techniciens, ce qui appelle une analyse d'éventuels effets non souhaités du barème car l'aide vise à maximiser l'emploi sur la durée et non à inciter à des contrats longs mais à faible quotité. La répartition paraît atypique avec 42% des entreprises qui ne demandent qu'une aide et, à l'inverse, d'autres entreprises dont le recours est plus récurrent. Pour l'instant, il n'est pas constaté de différences entre les femmes et hommes sur la durée des contrats ou les quotités, ce qui seraient à comparer avec la répartition normale de la population. Un recalibrage sera à étudier pour optimiser l'utilisation de ces aides.

Vincent Moisselin (Fesac) espère disposer pour le bureau du CNPS du mois de septembre d'un document et de chiffres. La Fesac espère la pérennisation du dispositif, que le Covid a popularisé, après le 31 décembre, au-delà de l'enjeu du 31 juillet. Il serait très intéressant de disposer d'une répartition par catégories (artistes, techniciens, administratifs) et par secteurs.

Pour Patricia Coler (Ufisc), les données sont à relier à l'organisation de la production, et des données territorialisées souhaitables.

Nathalie Sérane (CGT Spectacle) demande s'il est envisageable que la suite du dispositif soit annoncée au festival d'Avignon, ce qui apparaît prématuré à Christopher Miles et Fabrice Benkimoun par rapport au calendrier des discussions sur le dispositif et des arbitrages en loi de finances.

3 Questions diverses

Christopher Miles prend bonne note d'une demande de la FESAC de disposer de chiffre sur le recours à la microentreprise dans le monde du spectacle. La sous-commission d'observation de l'emploi à déjà commencé à recueillir les données correspondantes dans le cadre de ses travaux sur le tableau de bord annuel.

Vincent Moisselin (FESAC) rappelle que la FESAC a écrit à la direction de la sécurité sociale au sujet de l'évolution de sa doctrine sur la déduction forfaitaire spécifique (DFS).

Florent Grillot (DSS) assure qu'une réponse sera apportée à ce courrier et précise que la doctrine ne remet pas en cause la DFS, qui n'a pas de caractère systématique, mais rappelle qu'en cas de contrôle, les frais doivent être justifiés. Le contrat de travail de l'artiste lui-même, son planning de déplacement, ses tickets de parking sont des justificatifs. Il n'est pas attendu de factures individuelles.

Vincent Moisselin (FESAC) souhaite appeler l'attention de la ministre sur les coupes budgétaires en Auvergne-Rhône Alpes à des fins politiques, afin de rouvrir un dialogue avec l'autorité politique régionale. Christopher Miles rappelle que la précédente ministre avait déjà fait part de sa préoccupation au président de la région Auvergne-Rhône Alpes et exprimé le souhait que la région et la DRAC se rapprochent pour examiner les conditions d'un retour à l'équilibre pour les structures subissant des baisses de crédits. La ministre de la culture actuelle s'est rendue à Lyon pour rencontrer des structures sans pouvoir s'exprimer sur le sujet à cause de la période de réserve électorale.

Christopher Miles invite Nathalie Sérane (CGT Spectacle) à transmettre à la DGCA le courrier adressé à la ministre par la CGT Spectacle au sujet du plan de sauvegarde de l'emploi du Lido.

En réponse à une interrogation de Patricia Coler (Ufisc) sur la méthodologie concernant le rapport Kanju et le développement durable, Christopher Miles rappelle l'extrait du compte-rendu du bureau du CNPS du 13 avril dont les partenaires sociaux ont été destinataires selon lequel : « Le DGCA propose un bureau du CNPS élargi et extraordinaire courant septembre pour présenter le rapport du Shift project, les travaux de la DGCA et les travaux des partenaires sociaux. La moitié des travaux d'un CNPS plénier pourrait être consacrée à cette question. Un groupe de travail dédié pourrait être mis en place au sein du CNPS à l'automne. »

La prochaine séance du bureau aura lieu le 14 septembre.

--o0o--

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 h 55.

Séance du 14 septembre 2022

Sous la présidence de Christopher Miles, directeur général de la création artistique,

Participants : Denis Gravouil (CGT Spectacle), René Fontanarava (CFDT) Françoise Chazaud (FO), Pascal Louet (CFE CGC) ; Vincent Moisselin (Syndeac, Fesac, Usep-SV), Astrid Reymond (FESAC), Patricia Coler (Ufisc)

Agnès Toullieux (CNC)

Marianne Cotis (DGEFP) ; Marie-Agnès Pariat-Pommeray ; Marie-Fleur Simmet

Florent Grillot (DSS)

DGMIC : Ludovic Berthelot, Arthur de Rohan-Chabot, Thomas Chartier

DGCA : Fabrice Benkimoun, délégué aux politiques professionnelles et sociales des auteurs et aux politiques de l'emploi, Guillaume Villemot, adjoint, Aurélie Diemer, Flora Jeanneau et Etienne Busson, chargés de mission

Elsa Freyheit (délégation à la musique)

1. Données relatives à l'emploi au 2nd semestre 2022

Christopher Miles précise que les données du Datalab Audiens présentées ne tiennent pas compte du mois de juillet.

Fabrice Benkimoun observe qu'au global, dans le secteur professionnel du spectacle, le volume d'emploi se situe au-dessus de l'année 2019 dès le mois de février 2022 et qu'il existe une forte corrélation entre le volume horaire, la masse salariale et le nombre de contrats : +8,5% en mars 2022 par rapport à mars 2019, à +13,4% en juin 2022 par rapport à juin 2019. La même tendance s'observe dans le spectacle vivant et l'audiovisuel. Dans le champ du Guso (données transmises par le Guso à Audiens), l'effectif des intermittents a fortement augmenté depuis le début de l'année 2022 (après un décrochage entre décembre 2021 et janvier 2022) et la courbe 2022 croise pour la première fois la courbe 2019 en avril 2022.

Pour Denis Gravouil et Vincent Moisselin, on peut se réjouir de bons chiffres de l'emploi au second trimestre 2022 mais le signe de reprise que chacun y voit n'efface pas les craintes liées à une reprise de la fréquentation différente selon les secteurs et aux tensions sur les charges. Un approfondissement sur la situation de l'emploi des jeunes et dans le secteur occasionnel est demandé.

2. Point sur le FONPEPS

Fabrice Benkimoun expose que l'exécution 2022 se poursuit sur une tendance de vif recours au Fonpeps. Au 31 août 2022, 36 M€ toutes aides confondues ont été servis, le cumul depuis l'existence du Fonpeps est de 105 M€ hors Agedati et GIP Cafés Cultures. Une projection prorata temporis s'élève à 48 M€ en fin de gestion. C'est dans ce contexte que s'ouvriront les discussions interministérielles sur le renouvellement du dispositif. La sous-commission d'observation de l'emploi du CNPS du 15 septembre fera des propositions. Des mesures

nouvelles ont été demandées en loi de finances pour mettre les crédits budgétaires au niveau de l'exécution mais la dynamique est forte du fait des aides exceptionnelles et du recours aux aides en augmentation.

Denis Gravouil rappelle que son organisation revendique le même niveau d'aide que pendant une année normale et qu'il était prévu 90 M€ de budget par an pour le Fonpeps.

Pour Vincent Moisselin, le taux de recours a progressé, l'amplification des aides y a contribué et le rythme de croisière est atteint, l'objectif est de sécuriser les moyens en loi de finances.

Patricia Coler (Ufisc) regrette que les groupements d'employeurs ne puissent pas bénéficier de ces aides pour des emplois mutualisés.

René Fontanarava (CFDT) pense qu'encore plus d'entrepreneurs feront appel au Fonpeps.

Astrid Reymond se fait préciser par Fabrice Benkimoun les modalités d'indexation des aides sur l'inflation et de décompte du nombre de représentation maximum par année civile pour l'aide aux petites jauges.

3. Projet de loi portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi

Marianne Cotis, délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle, expose que le projet de loi portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi, et plus précisément son article 1er, a pour objet principal d'assurer la continuité du régime d'assurance chômage au-delà du 1er novembre 2022.

C'est en effet à cette date que cessent de s'appliquer les dispositions du décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, dit « décret de carence ».

Entrée en vigueur le 1er décembre 2021, la réforme de l'assurance chômage n'a pas encore pu produire tous ses effets. Or, ses règles prennent fin le 1er novembre 2022.

Dans ces conditions et afin d'éviter toute rupture dans l'indemnisation des chômeurs et le recouvrement des contributions d'assurance chômage, il est nécessaire d'assurer rapidement la continuité du régime actuel, dans toutes ses composantes, y compris bien sûr s'agissant de l'indemnisation des intermittents du spectacle au titre des annexes VIII et X.

La mobilisation du cadre classique de détermination du régime d'indemnisation prévue par la loi LCAP du 5 septembre 2018 (par l'envoi d'une lettre de cadrage aux partenaires sociaux, suivi de l'ouverture d'une négociation) s'est heurtée à :

- Un délai de mise en œuvre trop contraint par le calendrier électoral et la crise sanitaire ;
- Une absence de recul quant aux effets mêmes des règles actuelles ;
- et à l'insatisfaction partagée par l'Etat et les partenaires sociaux du cadre actuel de gouvernance ;

Dans ce contexte, l'article 1er du projet de loi confie temporairement au Gouvernement la définition des mesures d'application du régime d'assurance chômage, à titre exceptionnel - au plus tard jusqu'au 31 décembre 2023 - par décret en Conseil d'Etat.

Ce délai permettra d'engager les concertations nécessaires sur l'évolution des règles d'indemnisation (en lien notamment avec la conjoncture) et les négociations sur la gouvernance.

Pour les mêmes motifs, cet article permet également au Gouvernement de prolonger jusqu'à la date du 31 août 2024 le dispositif de modulation de la contribution patronale d'assurance chômage prévu à l'article L. 5422-12 du code du travail, dit « bonus-malus ». Il est rappelé que celui-ci n'est pas applicable au secteur culturel.

Ce projet de texte a été présenté au Conseil des ministres le 7 septembre dernier et sera discuté au Parlement début octobre. Il a également été soumis à la consultation de la CNNCEFP.

Lors du débat qui suit la présentation, Denis Gravouil rappelle le désaccord de son organisation sur la méthode et sur le fond de cette réforme et demande un cadre de négociation en vue de discuter des évolutions des annexes 8 et 10. Vincent Moisselin rappelle l'attachement de la FESAC à la négociation enchâssée entre le régime général et celui des intermittents.

4. COREPS : point d'étape

S'agissant des COREPS, Aurélie Diemer indique que 8 se sont réunis (3 de plus par rapport à la présentation faite au bureau de juin) : Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Pays-de-la-Loire, PACA, Auvergne-Rhône-Alpes (5) + Bretagne, Bourgogne Franche-Comté et Normandie (3) ; 6 sont en cours d'installation : Centre Val de Loire, Grand-Est, Hauts de France, La Réunion, Corse et Île-de-France ; 3 ne se sont pas encore réunis : Guyane, Guadeloupe et Martinique.

Denis Gravouil signale que les demandes de désignation ne sont pas harmonisées entre les régions et pourraient tenir compte de la représentativité.

5. Complément budgétaire aux aides Guso et à l'aide FUSSAT n°5

Fabrice Benkimoun informe les membres du bureau que l'aide Guso, dont l'enveloppe initiale était de 12 M€, a été prolongée, de même que l'aide FUSSAT no5 dont l'enveloppe initiale était de 2,5 M€. Des demandes de compléments budgétaires ont été présentées.

6. Demande de dérogation aux dispositions « amateurs » pour le spectacle « Echo »

Sur la demande de la compagnie Lapsus chevelü, votent pour : le Syndeac, l'Ufisc et la CFDT, votent contre la CGT Spectacle, la CFE-CGC et FO.

7. Questions diverses

Vincent Moisselin signale que la Fesac s'inquiète de travaux de cartographie territoriale pouvant préparer des coupures d'électricité et alerte sur le risque de coupures et de fermetures. La Fesac demande à être associée à la réflexion sur cette question.

En réponse à une question de Denis Gravouil sur le calendrier d'adoption de la nouvelle convention de lutte contre le travail illégal et sur la composition du comité de suivi, Guillaume Villemot répond que cette convention sera transmise par la direction générale du travail avec l'objectif de l'adopter dès la fin de l'année. René Fontanarava demande s'il y aura une déclinaison régionale articulée avec les Coreps.

Christopher Miles prend note d'une demande de l'USEP SV relayée par Vincent Moisselin et se rapproche de Noël Corbin afin d'organiser une réunion de discussion sur la part collective du pass culture, les crédits de l'éducation nationale et les modalités d'évaluation indépendante du pass culture, vœu unanime du bureau. René Fontanarava demande un point sur les licences d'entrepreneurs de spectacle et la mise en place de la sous-commission musiques actuelles du CNPS.

La prochaine séance du bureau se tiendra le 5 octobre de 9 heures à 11 heures avec, à l'ordre du jour, les points suivants :

- Point global transition écologique ;
- Bilan et perspectives du Fonpeps.

-=0=-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 45.

Séance du 5 octobre 2022

Sous la présidence de Christopher Miles, directeur général de la création artistique,

Participants : Denis Gravouil (CGT Spectacle), René Fontanarava (CFDT), Françoise Chazaud (FO), Pascal Louet (CFE-CGC), Michel Boisramé (CFTC) ; Vincent Moisselin (Syndeac-USEP SV), Astrid Reymond (FESAC), Patricia Coler (Ufisc), Catherine Bayol Millot (SMSP), Malika Séguineau (Prodiss).

Marie-Fleur Simmet (DGEFP)

Leslie Thomas (CNC)

Thomas Chartier (DGMIC)

Frédérique Sarre, inspection de la création artistique

Stéphane Werchowski (DM)

Fabrice Benkimoun, délégué aux politiques professionnelles et sociales des auteurs et aux politiques de l'emploi, Guillaume Villemot, adjoint, Isabelle Levy, Aurélie Diemer, Flora Jeanneau, Etienne Busson, chargés de mission

Excusés : Alexie Lorca (FNCC), Marion Nahan (ADF)

1. Fonpeps

Christopher Miles rappelle que le Fonpeps été renforcé au moment de la crise sanitaire pour l'aide à l'embauche et l'aide aux petites jauges avant de revenir le 1er août 2022 à une application normale. Pour 2023, des mesures nouvelles ont été obtenues et la sous-commission d'observation de l'emploi a étudié le sujet.

Fabrice Benkimoun souhaite présenter les dispositions que le ministère de la culture présentera en interministériel sur la base des travaux de la sous-commission d'observation de l'emploi et des contributions des organisations professionnelles et syndicales : prolongation et renouvellement de toutes les aides pour 5 ans ; introduction d'un montant maximum de 22 000 € par aide, par entreprise et par an, hors CDI pour l'aide unique à l'embauche, compte tenu des difficultés de maîtrise budgétaire rencontrées ; barème de l'aide unique à l'embauche revalorisé pour les artistes ; maintien des aides aux contrats fractionnés et aux cachets pour les artistes mais sur le barème des techniciens, pour garder une incitation plus forte aux contrats d'artistes mensualisés.

Denis Gravouil rappelle qu'il faut aussi prendre en compte les répétitions. Astrid Reymond signale que l'option, évoquée, de faire débiter l'aide au CDD à partir de 4 mois, ne correspond pas à certaines économies du secteur, notamment du cinéma où les tournages durent moins de 4 mois.

Patricia Coler rappelle avoir identifié une difficulté d'accès à l'aide à l'embauche pour les groupements d'employeurs.

S'agissant de l'aide aux petites jauges, Fabrice Benkimoun propose 500 places ou billets comme jauge maximale avec des barèmes qui débuteraient à 3 artiste dans les salles de 300 ou moins et 5 artiste pour les jauges de 301 à 500. Ces barèmes débuteraient avec des montants d'aide très élevés, respectivement avec 53,19 € pour 3 artistes et 41,37 € pour 5 artistes.

Denis Gravouil rappelle sa réserve quant à une aide aux salles de plus de 300 places et souhaite que pour favoriser des plateaux plus importants, cinq artistes sur scènes soient exigés.

Patricia Coler se fait confirmer qu'il ne sera plus possible d'aider les plateaux d'un ou deux artistes et alerte sur les difficultés que cela entraîne pour les petites structures et secteurs fragiles alors que le contexte montre un besoin de diffusion plus important.

Astrid Reymond en est un peu surprise, un seuil à 3 étant problématique pour les organisations de la FESAC. La FESAC ne partage pas la position de la CGT et souhaite faire débiter l'aide dans les salles de plus de 301 places ou billets à 4 artistes.

S'agissant de l'aide à l'emploi dans l'édition phonographique, Fabrice Benkimoun indique que des discussions sont encore en cours avec la DGMIC. Enfin une réunion est prévue sur l'Agedati dans les jours qui suivent la réunion du bureau.

Denis Gravouil demande quel sera l'abondement de l'aide du GIP Cafés-cultures.

2. Transition écologique

Christopher Miles explique que l'inscription de ce point à l'ordre du jour fait notamment écho à la présentation, lors de la réunion du bureau du mois d'avril, de David Irle et Samuel Valensi, deux des trois auteurs de l'ouvrage Décarbonner la culture. Il avait été indiqué que la DGCA menait une réflexion dans le cadre du plan pour la création sur la transition écologique et que cette réflexion serait présentée.

La feuille de route transmise par la Première ministre à la ministre de la Culture comprend, en son axe 4, l'engagement d'un grand chantier de décarbonisation de la culture, dans une approche globale comprenant notamment le spectacle vivant. Les travaux menés par la DGCA et par le CNC sont en adéquation avec la politique gouvernementale d'aller vers la sobriété énergétique et d'intégrer les enjeux de développement durable dans la construction des politiques publiques.

Frédérique Sarre, inspectrice et pilote du GT transition écologique présente la feuille de route de la DGCA. Leslie Thomas présente le plan Action ! du CNC pour la filière du cinéma et de l'audiovisuel. L'enjeu principal est l'homologation des outils de calcul carbone des œuvres avec prise de vue réelle. Le CNC exigera un bilan prévisionnel et un bilan définitif en tonne d'équivalent carbone (tCO₂e). La conditionnalité des aides sera applicable le 1er janvier 2024.

En réponse à une question de Denis Gravouil qui demande si le document national d'orientation serait public, Christopher Miles répond réfléchir à une éco-conditionnalité douce en 2024, qui pourrait être plus contraignante en 2025. Le CNC y réfléchit aussi. En réponse à une remarque de Vincent Moisselin qui fait état de l'inquiétude à l'USEP SV sur le calendrier, Christopher Miles précise que la concertation est permanente sur les actions et les priorités d'actions, sur les questions complexes qui peuvent demander plus d'analyse telles que la mobilité des artistes ou des publics et sur le calendrier. En réponse à une question de Patricia Coler sur la place des collectivités territoriales dans la concertation et l'articulation avec le CTC et les CTLC, Christopher Miles répond que ces instances seront saisies de ces questions pour proposer à la signature des collectivités territoriales la charte d'engagement des festivals.

3. Sous-commission emploi musique actuelle

René Fontanarava demande que cette sous-commission, qui n'a pas été réunie, soit supprimée si elle n'a plus d'intérêt, ou se tienne. Il signale des difficultés sur les transitions professionnelles avec France compétence et la DGEFP.

Guillaume Villemot suggère que cette question pourrait trouver sa place en sous-commission d'observation de l'emploi.

Stéphane Werchowski rappelle que tous les syndicats sont invités au groupe de travail sur les musiques actuelles. La prochaine réunion est en décembre.

4. Bilan la réforme 2019 de la licence d'entrepreneur de spectacle

Guillaume Villemot rappelle que la licence a pour objet le respect de la réglementation. On compte environ 37 000 licences à titre d'activité principale (62% des licences) ou accessoire (37%), détenues par près de 23 000 personnes physiques ou morales. Plus de la moitié de ces licences concerne des producteurs (20 256, pour 10 995 diffuseurs et 5 835 exploitants de lieu). La croissance régulière du nombre de licences est cohérente avec l'augmentation globale de l'activité dans le spectacle vivant et enregistré ces dernières années.

La réforme de 2019 a substitué un régime de déclaration préalable à un régime d'autorisation préalable, généralisé le principe d'attribution tacite de la licence, allongé la durée des licences de 3 à 5 ans, permis l'attribution de la licence à la seule personne morale et non plus à un couple personne morale / personne physique, ce qui exonère du renouvellement de licence en cas de départ de la personne titulaire de la licence, supprimé l'obligation de déclaration pour les entrepreneurs dont cette activité n'est pas la principale et qui organisent moins de sept spectacles par an.

Cette réforme procédurale s'est accompagnée de la dématérialisation totale des échanges avec l'administration, tout en maintenant des interlocuteurs physiques dans les DRAC.

Les objectifs de simplification administrative et d'assouplissement des conditions d'obtention ont été atteints et ont facilité les démarches et permis des gains de temps conséquents. La plateforme en ligne est par ailleurs considérée comme un outil utile tant par les entrepreneurs que par les organismes professionnels et les gestionnaires de licences, que ce soit en ce qui concerne la réglementation ou les procédures.

Trois points pourraient être approfondis : l'outil informatique de déclaration peut encore être simplifié avec en particulier, la création d'un nouveau Cerfa de renouvellement ; le principe de l'autorisation tacite qui pourrait être complété par la délivrance d'une attestation, et le développement d'une offre de formations en ligne pour les formations à la sécurité.

S'agissant des sanctions et des contrôles, il n'y a plus de commission des licences en DRAC, plus de sanctions pénales sauf méconnaissance de droit du travail mais des amendes administratives et des fermetures administratives. Les mises en demeure recensées aboutissent à des mises en conformité. Le lien avec les corps de contrôle est sans doute distendu du fait de la suppression des commissions mais la convention lutte contre travail illégal peut fournir un lieu d'échanges, comme la réactivation des Coreps.

René Fontanarava demande à connaître le nombre de retraits de licences, Denis Gravouil souhaite des statistiques sur la mise en conformité ainsi que des précisions sur les moyens humains alloués à ce dispositif, la formation des agents et son pilotage et Pascal Louet demande un suivi des structures mises sous surveillance.

Guillaume Villemot répond que l'objectif de la convention de lutte contre le travail illégal est de redonner un texte qui assoit ce suivi dans la durée.

Pour Denis Gravouil, il est important de faire un point régulier sur le sujet, par exemple annuel ainsi qu'au sein des Coreps ou dans le cadre de la convention de lutte contre le travail illégal.

5. Dérogation amateur

Flora Jeanneau présente la demande de dérogation déposée par la Compagnie John corporation Emilie Rousset chorale.

Abstention : CFDT et CFE CGT ; vote contre : CGT Spectacle, FO, CFTC ; vote pour : FESAC, UFISC.

Guillaume Villemot confirme qu'un bilan d'application de la réglementation amateurs sera présenté au bureau du CNPS d'ici la fin de l'année 2022 comme la DGCA s'y est engagée.

-oOo-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 51.

Séance du 16 novembre 2022

Sous la présidence de Christopher Miles, directeur général de la création artistique,

Participants : Ghislain Gauthier (CGT Spectacle), René Fontanarava (CFDT), Françoise Chazaud (FO), Michel Boisramé (CFTC), Pascal Louet (CFE CGC) ; Vincent Moisselin (Syndecac), Malika Séguineau (Prodiss), Patricia Coler (Ufisc), Catherine Bayol Milot (SMSP), Valérie Lépine (UPC) ; Frédéric Hocquard (FNCC)

Marie-Agnès Pariat-Pommeray et Arnaud Lasserre (DGEFP)

Catherine Adnot-Mallet (Pôle emploi service)

Jack Aubert (AFDAS)

Leslie Thomas (CNC)

Thomas Chartier (DGMIC)

DGCA : Carole Robin, Stéphane Werchowski, Fabrice Benkimoun, Guillaume Villemot, Aurélie Diemer, Flora Jeanneau, Etienne Busson.

Préalablement à l'examen des points à l'ordre du jour, Christopher Miles explique que l'absence de représentants de la direction générale du travail ne permettra pas d'aborder le point prévu sur la convention de lutte contre le travail illégal. Il indique que Noël Corbin et Sébastien Cavalier viendront échanger sur le Pass culture à la réunion du bureau du 14 décembre. L'ordre du jour de cette réunion comportera également deux autres points, sur la législation du travail amateur et la lutte contre les violences et harcèlements sexuels et sexistes.

1. Données emploi

Catherine Adnot-Mallet présente les données de septembre issues des AEM et des DUS du GUSO, tous champs, champs spectacle vivant, champs hors champs spectacle. Les volumes d'activité 2022 sont supérieurs à ceux de 2019. Tous champs, 9 millions d'heures ont été déclarées en septembre, 10 en octobre, un peu plus de 11 millions d'heures en novembre. En septembre, il avait été constaté une baisse de 30% en 2021, de 13% en 2021 et aujourd'hui une hausse de 8%.

Ghislain Gauthier indique que d'après des chiffres communiqués par Audiens, le nombre d'heures est plutôt en progression mais qu'un léger recul d'activité est constaté dans le spectacle vivant subventionné, ainsi qu'un recul flagrant de la masse salariale, d'où se déduit un tassement des salaires dans la branche.

2. Transition écologique

Christopher Miles rappelle que la stratégie de transition écologique qu'il a présentée est souhaitée la moins coercitive possible et que son objectif est de réduire l'émission de carbone tous secteurs de 55% à horizon 2030. La question est de déterminer ce bilan carbone et de savoir si la culture est responsable des déplacements de son public. Il a été proposé de créer une sous-commission avec un collègue salarié, un collègue employeur, des représentants des collectivités, le CNC, le CNM et d'autres structures ou personnalités qualifiées. Des experts pourraient être invités. Les objectifs sont de suivre la mise en œuvre de la stratégie en validant les actions au cours de leur mise en place et de recueillir les contributions et réflexions des acteurs sur les changements structurels qu'appelle la transition écologique. Une réunion sera organisée d'ici le mois

de décembre pour établir la liste des actions prioritaires et le calendrier des réunions en 2023. Christopher Miles propose de confier le pilotage à Frédérique Sarre et Nicolas Vergneau.

Vincent Moisselin (Syndecac) se demande si la question des mobilités n'incite pas à inviter le ministère de la transition écologique ou chargé des transports. Malika Séguineau (Prodiss) suggère de prendre en considération des travaux en cours tels que ceux d'Aviva, Sequoia, Workpowers, Ecoprod, l'initiative Cinéo qui regroupe 125 salles de cinéma, Thalie Santé sont également cités à l'occasion d'un tour de table auquel prennent part Leslie Thomas, Catherine Bayol Millot, Patricia Coler qui s'interroge sur la liaison de cette sous-commission avec les Coreps,.

3. Fonpeps

Fabrice Benkimoun indique qu'un projet de décret de prolongation du Fonpeps jusqu'en 2027 a été préparé qui reprend les points vus en sous-commission d'observation de l'emploi. Transmis en interministériel, ce texte fera l'objet d'échanges avec le ministère du travail et le ministère du budget, et sans doute de changements. Un retour sera fait mi-décembre. Si les discussions prennent plus de temps, la période de transition sera gérée. Un retour sera également fait mi-décembre sur l'Agedati.

Astrid Reymond, Valérie Lépine et Patricia Coler se font préciser certains points relatifs à des demandes présentées par leurs organisations.

4. Jeux olympiques

Christopher Miles rappelle les contraintes des forces de l'ordre qui seront concentrées sur Paris et la grande région parisienne l'été 2024 ; de même, le matériel sera utilisé pour les manifestations. Une première réunion interministérielle s'est tenue, une autre est prévue dans les jours qui viennent. Le ministère de la culture étudie les reports et annulations possibles. Le ministère de la culture reviendra vers les professionnels prochainement après concertation avec les ministères de l'intérieur, de la jeunesse et les sports, Matignon et le préfet chargé des jeux olympiques. La ministre reviendra vers les professionnels à la mi-décembre.

Vincent Moisselin répond que l'approche au cas par cas ne paraît, pour le Syndecac, pas la bonne. Malika Séguineau rappelle que les programmations 2024 se préparent dès maintenant. Pour Ghislain Gauthier, il n'y a eu aucune concertation avec son organisation et il est hors de question de revivre une période d'activité partielle ou une période sans contrat pour les artistes. Frédéric Hocquart rappelle en substance les termes d'une lettre ouverte publiée et le peu de concertation avec les collectivités et les associations d'élus. La méthode consistant à dire qu'il faut annuler les festivals n'est pas acceptable. Patricia Coler souhaite un processus de concertation. Valérie Lépine rappelle qu'une grande majorité des films sont tournés caméra sur l'épaule dans la rue l'été en région parisienne.

5. EDEC

Guillaume Villemot rappelle que l'engagement de développement de l'emploi et des compétences (Edec) Culture arrive à son terme en 2023 et que la question se pose de le prolonger.

Jack Aubert précise que ce programme qui a débuté en 2018 a vu son budget passer de 3 M€ à 6 M€ et s'étend au tourisme et au sport. Il propose notamment un appui conseil carrière pour les intermittents.

Arnaud Lasserre rappelle que la part de l'Etat représente la moitié du financement, que nous entrons dans une phase d'évaluation de l'EDEC touchant à sa fin, et qu'il conviendra notamment sur la base de l'évaluation d'affiner des propositions pour un nouvel accord. La DGEFP est prête à accompagner les secteurs sur un

champ intersectoriel pour des actions communes ou spécifiques à certains secteurs, et à engager les travaux en parallèle de la mise en œuvre de l'évaluation.

Ghislain Gauthier rappelle l'attachement de son organisation à cet accord et à l'accompagnement des intermittents qui rencontrent des accidents de parcours. Il signale des difficultés à financer des reconversions avec les associations de transition professionnelle.

6. Point d'étape Coreps

Aurélié Diemer rend compte que 11 COREPS se sont réunis, soit 3 de plus qu'en septembre. Les 3 nouveaux Coreps en phase d'installation sont ceux du Grand-Est, de la Réunion, du Centre-Val-de-Loire. La DRAC Île-de-France a recruté un agent pour installer le COREPS, des sollicitations sont en cours pour installer le Corps en Corse et des travaux engagés pour prendre l'attache du Conseil régional des Hauts-de-France.

Patricia Coler rappelle que l'Ufisc a adressé un courrier sur les comités de pilotage restreints mis en place dans certaines régions. Vincent Moisselin estime qu'il faut rappeler les termes de la circulaire à l'ensemble des DRAC car il y a eu quelques difficultés d'application ou de compréhension du texte localement. Catherine Bayol Milot suggère une réunion de coordination.

Ghislain Gauthier et Françoise Chazaud demandent la prise en charge des frais de déplacement des représentants d'organisation.

7. Questions diverses

- Hausse des coûts de l'énergie

Malika Séguineau demande au ministère de la culture de se faire le relais des demandes de ses adhérents pour qui l'amortisseur d'électricité peut être utile. Le choix de retenir l'année 2021 comme année de référence pour le guichet d'aide électricité et gaz se discute car les lieux étaient fermés.

- Refus de certaines collectivités d'utiliser Guso

Guillaume Villemot indique que le Guso propose une assistance aux employeurs occasionnels en cas de difficultés techniques.

Christopher Miles prend note d'une remarque de Ghislain Gauthier sur le soutien de l'Etat au secteur occasionnel et à l'élargissement du GIP Cafés Culture. René Fontanarava rappelle le souhait de son organisation d'une structure pour l'occasionnel, existante ou pas. Pascal Louet adopte la même position.

- Négociation obligatoire annuelle dans la branche des entreprises artistiques et culturelles

Pour Ghislain Gauthier, la négociation salariale, bilatérale, ne peut pas être conditionnée à des échanges sur les budgets. René Fontanarava indique que son organisation n'est pas favorable à un Valois des salaires.

--oOo--

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 42.

Séance du 14 décembre 2022

Sous la présidence de Christopher Miles, directeur général de la création artistique,

Participants : Denis Gravouil (CGT Spectacle), René Fontanarava (CFDT), Françoise Chazaud (FO), Michel Boisramé (CFTC), Pascal Louet (CFE CGC) ; Vincent Moisselin (Syndeac), Astrid Reymond (FESAC), Malika Séguineau (Prodiss), Patricia Coler (Ufisc), Valérie Lépine (UPC)

Excusée : Marion Nahant (Départements de France)

Marie-Claire Martel (Cofac)

Hélène Amblès et Sébastien Cavalier (Pass culture) avec Noël Corbin (DG2TDC)

Pierre-Marie Queré (Centre national des arts du cirque)

Florent Grillot (DSS)

Marie-Fleur Simmet (DGEFP)

Agnès Toullieux (CNC)

Thomas Chartier (DGMIC)

DGCA : Frédérique Sarre

Matthieu Dartiguenave

Fabrice Benkimoun, Guillaume Villemot, Aurélie Diemer, Flora Jeanneau, Etienne Busson.

Préalablement à l'examen des points à l'ordre du jour, Christopher Miles informe les membres du bureau que le directeur de cabinet a confié le 6 octobre une mission à l'inspection générale des affaires culturelles portant sur la diffusion dans les zones rurales de l'offre de grands labels. La mission vise à produire un bilan par région de l'offre des structures labellisées du spectacle vivant et des arts plastiques dans les territoires ruraux et isolés. Ce bilan doit être assorti de préconisations permettant d'améliorer et de moderniser l'action du ministère.

Le prochain bureau se tiendra le 18 janvier après les BIS de Nantes.

La Fesac et la CGT-Spectacle ont fait parvenir des questions qui seront traitées au point 5.

1. Présentation de la part collective du Pass culture

Sur l'invitation de Christopher Miles, Vincent Moisselin rappelle que l'USEP SV souhaite entrer dans une phase de concertation sur la mise en œuvre du Pass culture, éprouve des réticences à l'égard de la part individuelle et souhaite que le dispositif soit soumis à une évaluation indépendante de ceux chargés de sa mise en œuvre.

Sébastien Cavalier répond que, s'agissant de la part individuelle, sur 2 600 000 jeunes, 75% se sont inscrits et que l'enjeu de la part individuelle est de les inciter à découvrir des esthétiques qu'ils ne connaîtraient pas en leur proposant des offres exclusives pour des contacts privilégiés. La part collective a bénéficié à un million de jeunes, 5000 acteurs culturels y ont été formés et les enseignants se la sont appropriée. La contribution de la SAS est de gérer pour les ministères concernés des crédits virtuels attribués aux établissements au prorata du nombre d'élèves scolarisés, sans que la SAS n'intervienne sur les dimensions artistiques et éducatives qui relèvent de la stratégie du chef d'établissement et de la politique du ministère de la culture en lien avec le ministère de l'éducation nationale. Le référencement des offres pour la part collective a suscité

de nombreuses demandes qui entraînent certains délais de traitement. Plus généralement la mise en place du Pass culture a suscité des questions, notamment celle des transports ; le ministère de l'éducation nationale a décidé de faire un état des lieux. La moitié des dépenses concerne des spectacles, des ateliers pratiques, des sorties au cinéma et des visites de lieux culturels, en complément de la part individuelle utilisée pour les livres, le cinéma et la musique (instruments, concerts, festivals). Une évaluation est d'autant plus souhaitée en raison de l'extension du Pass culture à l'ensemble des élèves des collèges et des lycées.

Denis Gravouil, d'accord avec le rappel des questions de l'USEP SV, exprime des doutes sur l'augmentation des moyens de l'éducation artistique et culturelle et s'inquiète d'une baisse des heures d'enseignements des options artistiques. Il souhaite que l'évaluation comporte une dimension sociologique.

Patricia Coler ajoute que s'agissant de la part collective, il est important que cette politique puisse se bâtir sur le principe des droits culturels. Elle alerte sur les difficultés de référencement sur la plateforme et rejoint la demande de concertation pour favoriser l'approche partenariale et coopérative avec les acteurs éducatifs. Malika Séguineau indique que les remontées des membres du Prodiss sont plutôt positives, trouve que les échanges avec les équipes du Pass culture se passent bien et trouve intéressant d'échanger sur les études et les statistiques.

2. Appel à manifestation d'intérêt (AMI) compétences et métiers d'avenir : présentation du projet de candidature des écoles supérieures culture

Pierre-Marie Queré présente le projet, porté par le Centre national des arts du cirque, de candidature des écoles supérieures culture à l'appel à manifestation d'intérêt « Compétences et métiers d'avenir », dispositif entrant dans le champ de France 2030. Ce projet est né des travaux d'une commission d'étude spécialisée du CNESERAC qui a vu dans l'apprentissage un levier pour la diversité. L'objectif est de déposer un dossier de candidature en juillet 2023 et d'ici là, d'approfondir et d'étayer un diagnostic, d'identifier une carte des initiatives et des partenaires potentiels du projet ; d'en recenser l'ensemble des acteurs et des partenaires ; d'identifier les actions qui pourraient être conduites par les établissements d'enseignement supérieur culture (spectacle vivant, arts visuels, architecture) pour proposer un budget prévisionnel. Il transmettra un document début 2023.

René Fontanarava y est assez favorable mais souhaite une concertation avec les partenaires sociaux pour les orchestres avec nomenclature dans le cadre de la CPPNI du spectacle vivant subventionné.

Denis Gravouil souhaite également que son organisation soit associée à ces travaux en lien avec les CPPNI. Il souligne que si des progrès ont été enregistrés sur la féminisation, la diversité rencontre de nombreux freins. Les structures manquent pour accompagner des apprentis, des étudiants pendant deux ans. Le rythme de travail ne permet pas d'afficher un planning d'accueil d'un apprenti (qui ne doit pas se substituer à un autre emploi) et les CFA doivent disposer de ressources suffisantes pour fonctionner.

3. Bilan de la législation amateurs

Avant de laisser la parole à Flora Jeanneau pour présenter le bilan chiffré diffusé à la suite de la séance, Fabrice Benkimoun souhaite rappeler brièvement les principes de la réglementation « amateurs ».

Les artistes amateurs sont définis par l'article 32 de la loi LCAP comme « toute personne qui pratique seule ou en groupe une activité artistique à titre non professionnel et qui n'en tire aucune rémunération ».

Deux situations sont distinguées par cet article 32 : lorsque le spectacle est organisé dans un cadre non lucratif, les artistes amateurs ne relèvent pas de la présomption de salariat ; la pratique amateur ne fait l'objet d'aucune limitation, en particulier quant au nombre de représentations ; lorsque le spectacle est organisé dans un cadre lucratif, par dérogation à la présomption de salariat, l'article 32 de la loi LCAP permet aux entrepreneurs de spectacles vivants de faire participer des artistes amateurs à des spectacles sans être tenus

de les rémunérer, dans le cadre de l'accompagnement de la pratique amateur ou d'actions pédagogiques et culturelles.

En contrepartie, cette possibilité est soumise à plusieurs conditions pour l'entrepreneur de spectacles vivants, en particulier : le respect des plafonds mentionnés à l'article 2 du décret du 10 mai 2017 ; la télédéclaration de ces spectacles deux mois avant la date de première représentation.

Les plafonds de représentations prévus par le décret sur une période annuelle sont : 5 représentations en cas de participation d'amateurs à titre individuel ; 8 représentations en cas de participation de groupement d'artistes amateurs constitués ; 10% du nombre total des représentations lucratives composant la programmation des structures concernées.

L'amateur est lui aussi soumis à un plafond de représentations : il ne peut participer à titre individuel, sur une période de douze mois consécutifs, à plus de 10 représentations.

Le décret prévoit que l'entrepreneur de spectacles vivants peut demander une autorisation de dépasser ces plafonds au ministre chargé de la culture, qui peut l'y autoriser après avis du bureau du CNPS pour les représentations d'un spectacle qui comporte un intérêt artistique et culturel particulier ou pour laquelle la participation d'amateurs est l'une des conditions de la réalisation de tout ou partie du projet artistique.

Les chiffres du bilan illustrent que ce dispositif fonctionne. Les entrepreneurs de spectacles vivants s'en saisissent pour sécuriser leurs pratiques, y compris lorsqu'il n'est pas forcément nécessaire de demander une dérogation.

Des progrès sont à faire en matière de communication et pour que le système de télé-déclaration mis en place suscite la mise en œuvre d'une auto-saisine systématique en cas de dépassement des plafonds par les déclarants, permettant de demander aux structures qu'il conviendrait de solliciter une dérogation.

Denis Gravouil remercie pour ces chiffres et rappelle que l'absence de précisions sur les demandes de dérogations présentées ont souvent conduit son organisation à émettre, par précaution, des avis négatifs. Les conventions entre les compagnies et les amateurs doivent être vérifiées à chaque fois.

Marie-Claire Martel précise que les amateurs sont souvent des jeunes ayant des difficultés pour passer à la professionnalisation et suggère que les organisateurs pourraient « openbadger » les compétences des amateurs, surtout lorsqu'ils ne sont pas issus du système éducatif.

Pascal Louet estime nécessaire d'obtenir des précisions sur la redistribution des recettes pour éviter la dissimulation de salaires et le travail clandestin.

Christopher Miles note qu'il s'agit d'un point à améliorer pour le prochain bilan.

4. Projet de décision de création du GT Transition écologique

Christopher Miles invite les membres du bureau à faire part de leurs observations sur le projet de décision relatif à la constitution d'un groupe de travail sur la transition écologique pour la prochaine séance du bureau afin de constituer le groupe de travail début 2023.

A l'occasion du tour de table, Denis Gravouil, René Fontanarava, Patricia Coler et Vincent Moisselin expriment le besoin de pouvoir être accompagnés par des membres de leurs organisations connaissant bien ces sujets ainsi que par des experts.

5. Questions diverses

- o COREPS : Aurélie Diemer annonce qu'une rencontre leur sera consacrée aux BIS de Nantes et que la DGCA réunira au premier trimestre un comité des Coreps, avec les agences culturelles et les conseillers des DRAC chargés de porter les Coreps. Le bilan prévu par la circulaire sera donc inscrit à l'ordre du jour de l'un des bureaux suivants ce comité. Denis Gravouil explique que la composition du Coreps Normandie et de son copil posent des problèmes, aucune organisation n'ayant été contactée. Il insiste sur la prise en charge des frais de déplacement des représentants bénévoles des

organisations. Françoise Chazaud ajoute que des difficultés similaires se posent pour les représentants par ailleurs salariés. Patricia Coler rappelle que l'Ufisc reste en attente d'une application de la circulaire pour le Coreps Pays-de-la-Loire.

- Convention de lutte contre le travail illégal : Denis Gravouil souhaite que cette convention soit mise en signature. Astrid Reymond indique que la FESAC ne souhaite pas que cette convention soit signée avant qu'une réunion se soit tenue sur les amendements proposés. Guillaume Villemot rappelle que la direction générale du travail relancera ce groupe de travail.
- Fonpeps : Fabrice Benkimoun rappelle que le projet est soumis à une concertation interministérielle et que les discussions, nourries, avec la direction du budget, n'ont pour le moment pas abouti. La DGCA s'est rapprochée de l'Agence des services de paiement pour que le texte, lorsqu'il sera publié, s'applique aux contrats dont l'exécution aura débuté le 1er janvier, sans interruption du service si le texte est publié après cette date. Patricia Coler alerte sur le dispositif APAJ et le seuil de trois artistes au plateau.
- Impacts des Jeux olympiques et paralympiques 2024 sur les festivals, les tournages et captations : Christopher Miles rappelle que selon un communiqué de presse paru la veille de la séance du bureau, le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, la ministre de la Culture et la ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, ont adressé aux préfets une circulaire portant sur les festivals, manifestations festives et événements sportifs de l'été 2024. Quatre phases ont été définies, chacune avec des exigences particulières en matière de sécurité :
 - du 23 juin au 17 juillet 2024, en amont de l'ouverture du village olympique, phase pendant laquelle tous les festivals et événements ont vocation à être maintenus, en limitant, chaque fois que possible, les moyens nécessaires à leur sécurisation ;
 - du 18 juillet au 11 août 2024, de l'ouverture du village olympique jusqu'à la fin des jeux Olympiques, phase pendant laquelle aucun événement culturel, festif et/ou sportif d'ampleur, nécessitant l'engagement d'Unités de forces mobiles (UFM), ne pourra avoir lieu. En revanche, les événements de moindre ampleur, habituellement sécurisés par des forces départementales ou locales, ont vocation à se maintenir, dans un usage modéré des forces et en dialogue avec les collectivités territoriales ;
 - du 12 au 23 août 2024, dans la période intercalaire entre les jeux Olympiques et Paralympiques, phase pendant laquelle tous les événements n'ayant pas habituellement recours à des UFM seront maintenus, avec un usage modéré des forces de sécurité. Quelques rares grands événements nécessitant l'engagement d'UFM pourront se tenir après décision au niveau national ;
 - du 24 août au 8 septembre 2024, sur la période des jeux paralympiques, phase pendant laquelle aucun événement d'ampleur nécessitant des renforts d'UFM ne pourra se tenir, sauf rares exceptions décidées au cas par cas. Les événements d'ampleur moindre, pouvant être sécurisés par les seules forces locales, pourront avoir lieu, en envisageant des aménagements pour limiter l'usage des forces de sécurité.

Les dates du festival d'Avignon, du festival des Vieilles Charrues ou encore de l'Interceltique de Lorient seront ajustées.

Malika Séguineau précise que le Prodiss sera très attentif à la définition et à l'application des critères de maintien des événements, à l'indemnisation des entreprises pour les événements qui seraient annulés pour des raisons extérieures à ces entreprises et aux différences de traitement non objectivées sur les territoires. Patricia Coler exprime des réserves sur les règlements de situation au cas par cas et demande une concertation globale.

Denis Gravouil demande une concertation sur l'application de cette circulaire ainsi que sur les dispositions relatives au travail d'un projet de loi annoncé comme devant être soumis au Sénat le 24 janvier.

Françoise Chazaud s'inquiète de voir des emplois pourvus par de jeunes volontaires, leur classement et leur rémunération.

Christopher Miles conclut en précisant que le bureau pourra participer à cette concertation quand les DRAC pourront faire remonter l'application de la circulaire sur le territoire.

- o Hausse des coûts de l'énergie : un rendez-vous entre la DGCA, Bercy et le ministère de la transition écologique devrait se tenir avant Noël sur les différents sujets portés par la Fesac. Vincent Moisselin insiste sur les effets en cascade de cette hausse. Le plus urgent à ses yeux est de constater que les dispositifs actuels sont inopérants et qu'il faut soit les retravailler soit prévoir des mesures sectorielles pour la culture. Denis Gravouil craint des effets sur l'emploi. Pascal Louet témoigne que des artistes voient leurs contrats d'engagements remis en cause parce que certaines municipalités font supporter la hausse de la facture d'électricité aux organisateurs ou renoncent à louer leurs salles.
- o Questionnaire tertiaire relatif à la déclaration de consommation énergétique : Astrid Reymond signale que les prestataires techniques rencontrent des difficultés pour remplir ce questionnaire pour des locaux d'au moins 1000 m2. Elle indique que le CNC en a été saisi également.

-oOo-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 50.

